

Annonce de la vente d'un bien d'émigré dans le district de Morbihan, en annexe de la séance du 24 floréal an II (13 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente d'un bien d'émigré dans le district de Morbihan, en annexe de la séance du 24 floréal an II (13 mai 1794).

In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 315;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26781_t1_0315_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

41

La commune, le Comité de surveillance et la Société populaire de Gagny, département de Seine-et-Oise, district de Gonesse, canton de Livry, envoient à la Convention le récit de la fête célébrée dans cette commune, relativement à l'inauguration d'un autel à la patrie élevé sur la place publique.

Le cortège sortit du temple de la Raison, suivi d'un détachement de la force armée avec son tambour et une bannière portant ces mots : « le peuple seul est souverain ». Des enfans en ayant une aussi avec ces mots : « Espérance de la patrie », étaient accompagnés des volontaires sur la bannière desquels on lisait ces mots : « Appui de la patrie ». Les Sociétés populaires de Livry, Montfermeil, Villemomble et celle de Gagny avec les leurs également, ainsi que le buste de Marat porté par cette dernière.

Le Comité de surveillance révolutionnaire de Gagny avec celui de Lepeletier, leur bannière en tête, le corps municipal du même endroit avec la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution, les vieillards avec leur bannière et ces mots : « Nous les aiderons de nos conseils », les femmes avec la leur et ces mots : « Nous les élèverons pour la patrie », le tout suivi d'un détachement de la force armée qui fermait la marche.

Le cortège parvenu à la place et placé au sommet de la Montagne, l'arbre de la liberté a été décoré des couleurs nationales; alors une fille âgée de huit ans a récité par cœur les Droits de l'homme, et le maire a invité les jeunes enfans à imiter son exemple. Après avoir prononcé un discours analogue à la fête, plein d'amour et d'enthousiasme pour la patrie et de haine pour ses ennemis, il a engagé tous les spectateurs à jurer ensemble, sur cet autel, de mourir aux différents postes qui leur sont assignés par la loi, plutôt qu'il soit porté la moindre atteinte aux décrets émanés de la Convention.

Ce serment a été prêté aux cris mille fois répétés de : Vive la République, vive la Montagne, après lequel différents chants et différents hymnes ont honoré, et l'Etre suprême et l'arbre de la liberté. La joie a été portée à son comble. Le cortège est retourné dans le même ordre au temple de la Raison, et le maire, par un nouveau discours, a peint la pureté et la vérité des plaisirs des hommes libres. Le président de la Société populaire de Gagny a également dans un discours très éloquent fait ressouvenir tous les spectateurs qu'en jurant sur l'autel de la patrie en présence de l'Etre suprême, amour et respect aux lois, ils juraient également amour et fraternité et amitié à leurs frères. Il a aussi prêché l'union et la fermeté entre les patriotes, qui seules assurent la liberté et son triomphe,

font frémir nos ennemis intérieurs et désespèrent les tyrans. Les présidents des communes et Sociétés populaires ont également pris la parole, en témoignant leur satisfaction d'être réunis à leurs frères pour partager leurs plaisirs et leurs serments, en leur donnant le baiser fraternel qui leur a été rendu.

Des cris mille fois répétés de : vivent la République, la Montagne et les vrais républicains, ont sanctionné cette union, cette joie et ces sermens.

Des danses au son des instruments, sur la place publique, ainsi qu'un repas frugal, dont le cœur des habitans de Gagny faisait seul les frais vis-à-vis de leurs frères des environs, ont couronné la fête dont le bon ordre a été dû aux soins et au patriotisme du commandant de la force armée, et à d'autres citoyens à qui l'exécution en a été confiée (1).

42

La Société populaire d'Egalité-sur-Marne, ci-devant Chateau-Thierry, annonce qu'elle a monté, armé et équipé un cavalier élevé à la haine des tyrans et à l'amour de la patrie.

Insertion au bulletin (2).

43

Un militaire qui a servi dans l'armée de l'Ouest, où il a perdu sa valise, demande à être replacé dans son ancien grade qu'il a été obligé de quitter momentanément. Il demande aussi un secours pour retourner à son poste.

Sur la motion d'un membre la Convention accorde 150 livres au pétitionnaire. Le surplus de la pétition est renvoyé au représentant du peuple près l'armée de l'Ouest (3).

44

Dans un district de Morbihan, un bien d'émigré, estimé 57 000 liv. a été adjugé pour 200 000 liv. (4).

45

[*Les c^{ns} de Sedan* (5), à la *Conv.*; 14 flor. II] (6).

« Citoyens Législateurs,

Vous demandez des hommes qui vous disent la vérité, nous la dirons si haut qu'on l'entendra d'un pôle à l'autre de la République; en même tems nous vous déclarons, que nous ne voulons pas dans notre département des citoyens Mas-

(1) Bⁱⁿ, 24 flor.; *J. Univ.*, n° 1633.

(2) *Ann. R.F.*, n° 165; Bⁱⁿ, 24 flor. (2^e suppl.); *J. Sablier*, n° 1316.

(3) *J. Sablier*, n° 1316.

(4) *M.U.*, XXXIX, 390.

(5) Ardennes.

(6) D III 354 (doss. Massieu); même pièce D III 355.